



ÉDITO DE L'EXPERT

Regard sur les concepts démystifiés

AOÛT 2026

SIMON L'ALLIER

Chargé de projet
Biodiversité – Nature Québec

Le PRMHH : un levier pour contribuer aux cibles nationales de conservation

Depuis l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, les MRC du Québec ont identifié, à travers leur plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), des milieux d'intérêt pour la conservation. Or, le PRMHH identifie ces milieux et les actions souhaitées, mais ne constitue pas en soi un moyen de conservation.

Comment donc assurer la conservation de ces milieux à long terme, surtout lorsqu'une aire protégée n'est pas envisageable ? Les autres mesures de conservation efficaces (AMCE) peuvent répondre à cet enjeu.

Qu'est-ce qu'une AMCE ?

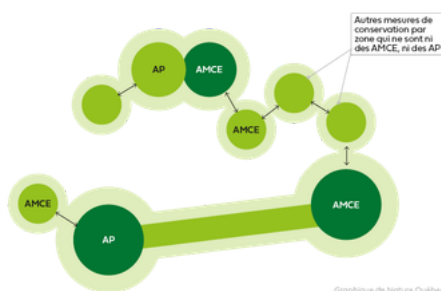
Une AMCE est une zone qui, à travers sa gestion, génère des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation de la biodiversité. Les moyens de gestion en place (qu'on appelle moyens efficaces) permettent de contrôler ou interdire les activités pouvant nuire à la biodiversité et prévenir les menaces.

Contrairement à une aire protégée, où ces moyens sont mis en place spécifiquement pour

la conservation, l'AMCE vient reconnaître la gestion déjà existante d'un site et son efficacité à en assurer la conservation à long terme. La conservation peut donc occuper une place secondaire ou même être dérivée (c'est-à-dire non planifiée, mais avec des résultats positifs démontrés).

Légende

- AP : Aire protégée
- AMCE : Autre mesure de conservation efficace
- ↔ : Passage possible pour la faune
- : Noyau de conservation
- : Corridor écologique en pas japonais
- : Corridor écologique continu
- : Zone tampon



Graphique de Nature Québec

Quel est le lien avec le PRMHH ?

Le PRMHH identifie les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation et les actions à prendre pour en assurer leur protection, utilisation durable ou restauration. Cela sert de base solide pour évaluer le potentiel AMCE à travers le territoire d'une MRC.



En d'autres mots, le PRMHH n'est pas un moyen efficace à lui seul, mais il permet de mieux connaître les milieux humides et hydriques et favorise donc l'implémentation de moyens efficaces adaptés au site (ce qui, généralement, se fait au niveau de la municipalité).

Plusieurs de ces milieux sont déjà encadrés par certains outils municipaux, que ce soit par des règlements contrôlant les activités incompatibles, des plans de gestion, des ententes de cogestion, etc. Si les moyens en place répondent aux critères de reconnaissance AMCE, c'est-à-dire qu'ils assurent collectivement une gestion favorisant la conservation de la biodiversité à long terme[1], le milieu peut être reconnu au Registre des aires protégées et des AMCE au Québec.

[1] Pour une description complète des critères de reconnaissance AMCE, veuillez vous référer aux [lignes directrices pour la reconnaissance des autres mesures de conservation efficaces en milieu continental au Québec](#).

Si un site ne répond pas aux critères de gestion d'une AMCE, il est possible de bonifier les moyens en place en vue d'une reconnaissance ultérieure. Une fois les résultats démontrés et la conservation assurée à long terme, le site peut alors être reconnu comme AMCE.

Un outil accessible qui contribue aux cibles nationales de conservation

Pour les MRC qui cherchent à donner corps à leur PRMHH, les AMCE offrent des balises pour assurer la conservation d'un milieu à long terme tout en étant complémentaires aux aires protégées existantes. Une fois reconnue, une AMCE contribue directement à l'atteinte de la cible 3 du cadre mondial pour la biodiversité visant à protéger 30% du territoire d'ici 2030.

Pour soumettre une proposition d'AMCE ou consulter notre boîte à outils, rendez-vous au <https://naturequebec.org/projets/amce/>.

Rédaction :

Simon L'Allier - chargé de projet biodiversité
Nature Québec
simon.lallier@naturequebec.org

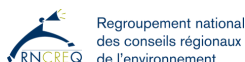
Révision :

Marianne Caouette - chargée de projet biodiversité
Nature Québec

Claudina Leblanc - chargée de projet biodiversité
Nature Québec



Le comité G6 :



Ce projet est financé par le Fonds bleu dans le cadre du Plan national de l'eau de la Stratégie québécoise de l'eau, qui déploie des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.